

Procédure d'alerte

Ligne d'intégrité

Coordonnées et contact



Instruction pour l'utilisateur de la ligne d'intégrité :

Lorsque vous alertez, veuillez répondre, si possible, aux questions suivantes :

- Que s'est-il passé ?
- Qui est impliqué – qui a fait quoi et y a-t-il eu des témoins ?
- Quand cela s'est-il produit ?
- Où cela s'est-il produit ?
- Comment cela s'est-il passé - quels moyens ou méthodes ont été utilisés ?
- Si vous le savez, pourquoi cela s'est-il produit ?

Nous vous encourageons également à partager toute preuve, document, référence, photo, ou toute autre information pertinente qui pourrait nous aider à évaluer l'alerte de manière plus efficace.

Permanence téléphonique gratuite :

Téléphone gratuit : 0800 90 88 10

Code d'accès : 42104

Langues d'option : Français - Anglais

- La personne à l'origine du signalement compose le numéro d'appel gratuit applicable. Son appel est reçu par un serveur vocal interactif. Après avoir fait le signalement, la personne reçoit un numéro de dossier unique. Le signalement peut être effectué dans la langue local ou en anglais. Le prestataire externe envoie ensuite la retranscription mot pour mot de l'enregistrement vocal à l'Agent Local d'Intégrité.
 - Veuillez parler clairement.
 - Si vous souhaitez être contacté directement, veuillez à laisser vos coordonnées ; votre numéro de téléphone n'est PAS enregistré lorsque vous signalez un cas par téléphone.
 - **Enregistrez votre numéro de dossier unique à des fins de communication.**
- Pour protéger l'anonymat de l'appelant, l'enregistrement vocal est conservé par le prestataire externe puis détruit dès que l'Agent Local d'Intégrité confirme la réception de la retranscription.

- Grâce au numéro de dossier unique, l'Agent Local d'Intégrité laissera un message de réponse à la personne à l'origine du signalement pour confirmer sa bonne réception et, si nécessaire, poser des questions de vérification ou lui faire un résumé des conclusions. A compter de la réception du signalement initial, l'Agent Local d'intégrité met tout en œuvre pour répondre dans un délai maximum de sept jours.
- La personne à l'origine du signalement peut à nouveau appeler en utilisant le numéro de dossier et sera en mesure d'écouter la réponse de l'Agent Local d'intégrité. Elle peut décider, si elle le souhaite, répondre aux questions immédiatement ou ultérieurement.

Formulaire de signalement en ligne :

- La personne à l'origine du signalement peut se rendre à la page internet dédié :

Site internet : <https://www.speakupfeedback.eu/web/integrityatrandstad/fr>

Elle laisse un message sous forme de texte (en français ou anglais) et reçoit un numéro de dossier unique. Le prestataire externe faut suivre le message saisi sur internet à l'Agent Local d'Intégrité.

